



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers  
En exercice : 18

Présents : 10  
Votants : 13

L'an deux mille treize, le neuf avril  
Le Conseil Municipal de la commune de Vix  
Dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de  
Monsieur Bertrand RIOT, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal :  
Jeudi 4 avril 2013

**Présents** : MM. Bertrand RIOT, Denis GANTIER, Mme Nadine GUERIN, M. Philippe MANTEAU, Mme Elisabeth RAVELEAU, MM Julien CHABIRAND, Thierry GUILLON, Mlle Francine CHAPITREAU, Mme Sonia MENU, M. Jean-Claude CHEVALLIER,

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : M. Claude RENARD ayant donné pouvoir à Mme Nadine GUERIN, M. Pascal BÉTEAU ayant donné pouvoir à M. Jean-Claude CHEVALLIER, Mme Isabelle NAROLLES-FOLIARD LE GAL ayant donné pouvoir à M. Bertrand RIOT,

**Absent excusé** : M. Pierre-Marie GEOFFROY.

**Absents** : MM Fabien GUILLON, Laurent GOGUET, Mme Delphine PAQUEREAU, M. Gilbert CHAMPION.

**Secrétaire de séance** : Mme Nadine GUERIN

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande aux membres présents s'ils ont des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 mars 2013.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte rendu de la réunion est approuvé.

### 1 AFFAIRES GÉNÉRALES

#### 1.1 SIVOM des communes du marais Sud Vendée : cautionnement

Le syndicat à vocations multiples des communes de marais Sud Vendée a pour objet la réfection de tous les chemins de Marais Sud Vendée à vocation touristique. Pour ces travaux, le SIVOM a souscrit un prêt de 500 000 €.

Le Conseil Général a donné son accord de cautionnement à hauteur de 50 % soit 250 000,00 €.

Dans un courrier du 5 janvier 2013, le SIVOM sollicite les 9 communes membres et leur demande de se prononcer sur la garantie des 50 % restant. Ayant reçu les éléments financiers concernant ce prêt, pour la commune de Vix, le coût prévisionnel HT des travaux est estimé à 184 880,00 €, la clé de répartition est de 9.637 et le montant de la caution s'élève à 24 092,50 €.

Le cautionnement des 250 000,00 € restants au prorata des travaux prévisionnels prévus.

Le cautionnement de chaque commune pour 250 000,00 € se décompose comme suit :

	Coût prévisionnel HT des travaux	Clé de répartition	Montant de la caution
BENET	171 426,00	9,76	24 400,00
BOUILLE COURDAULT	266 748,00	15,187	37 697,50
DAMVIX	347 600,00	19,79	49 475,00
MAILLE	196 280,00	11,175	27 937,50
MAILLEZAIS	113 756,00	6,476	16 190,00
LE MAZEAU	282 156,00	16,064	40 160,00
ST PIERRE LE VIEUX	175 622,00	9,999	24 997,50
ST SIGISMOND	18 000,00	1,025	2 562,50
VIX	184 880,00	10,256	26 315,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 756 468,00</b>	<b>100,00</b>	<b>250 005,00</b>

La Caisse d'Épargne a répondu favorablement à la demande de prêt du SIVOM, ce dernier dans sa séance du 12 mars 2013 a décidé d'accepter cet emprunt aux conditions suivantes :

Montant de l'emprunt : 500 000.00 €

Durée : 10 ans - Taux fixe : 3.81 % - Echéances trimestrielles - Commission : 0.50 %

**Après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal**

**Donne son accord** sur la demande de cautionnement auprès du SIVOM du Marais Sud Vendée à hauteur de 26 315.00 €

**Et accepte** les conditions de l'emprunt présenté ci-dessus

**1.2 Soutien pour la réalisation de l'autoroute A831**

Face à l'enjeu majeur que représente la réalisation d'une voie rapide autoroutière entre Fontenay le Comte et Rochefort pour les départements de la Vendée et de la Charente-Maritime, nous demandons à l'Etat :

- De finaliser dans les plus brefs délais le dossier de consultation des entreprises qui doit être remis aux quatre regroupements autorisés, par une décision ministérielle du 25 avril 2012, afin que ceux-ci puissent remettre leur offre ;
- D'enclencher rapidement la deuxième phase de l'appel à concession devant désigner le concessionnaire chargé de construire et d'exploiter cette nouvelle autoroute ;
- De prendre en considération le soutien des élus en faveur de la réalisation de l'autoroute A 831 dont les effets positifs sur l'emploi et la sécurité sont déjà avérés.

**Après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal**

**Donne son accord** pour soutenir le projet de réalisation de l'autoroute A831.

**1.3 Dénomination et numérotation de voies**

La Poste de Fontenay-le-Comte a engagé une action de numérotation plus cohérente sur toutes les communes. Elle a souhaité contacter les élus de la commune de Vix pour évoquer ce problème que rencontrent également les services de secours lors d'interventions.

- M. Philippe MANTEAU indique au conseil municipal qu'il serait souhaitable de prévoir une numérotation des habitations pour les lieux dits suivants : Ile de Charrouin, La Chaussée, la Bijettrie, la Bonde du Jourdain, le Grand Sablon, Digolet, Drapelle, Le Marais Bas, La Millenchère, Le Grand Mont Nommé et la rue de Mömlingen.
- Suite à de nombreuses divisions parcellaires et d'aménagements de plusieurs locatifs, M. Philippe MANTEAU propose de modifier la numérotation des habitations des rues suivantes : rue de la Liberté, rue de la Marquiserie, rue du pont aux Chèvres et rue des six Moulins.
- Suite au projet de vente d'une partie des immeubles de l'école privée en plusieurs lots, il apparaît nécessaire de dénommer la voie desservant ces nouvelles propriétés. M. Philippe MANTEAU propose que le chemin rural n°9 s'appelle désormais : Impasse des Noues
- La résidence des Vergers, située au 18 rue de la Fontaine de la Cure pose un problème d'adresse compliquée. M. Philippe MANTEAU indique que la dénomination de la rue desservant les habitations de la résidence des Vergers serait nécessaire. Il propose de l'appeler la rue des Vergers.

**Après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal**

**Accepte** les propositions ci-dessus.

▼ **2 – FINANCES**

**2.1 Budget assainissement : Adoption du Budget Primitif 2013**

Madame GUERIN présente au Conseil Municipal, le Budget 2013 de l'assainissement qui se décompose comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	173 150.00 €	148 426.00 €	(2012)
Recettes	173 150.00 €	148 426.00 €	(2012)

<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>Propositions 2013</b>
002 excédent de fonctionnement	77 152,42
70 prestations de services	83 997,58
704 travaux	12 000,00
70611 redevance assainissement collectif	71 997,58
042 opérations d'ordre	12 000,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES 2013</b>	<b>173 150,00</b>

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>Propositions 2013</b>
011 charges à caractère général	4 500,00
012 charges de personnel et assimilés	3 500,00
65 autres charges de gestion courante	5,00
66 charges financières	5 885,74
66111 Intérêts réglés à l'échéance	6 000,74
66112 ICNE	- 115,00
042 opérations d'ordre	37 000,26
023 virement section d'investissement	122 259,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES 2013</b>	<b>173 150,00</b>

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	196 764.00 €	193 376.00 € (2012)
Recettes	196 764.00 €	193 376.00 € (2012)

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Propositions 2013</b>
021 excédent de fonctionnement	122 259,00
1068 affectation du résultat	29 638,14
13 subventions d'équipement	7 366,60
040 opérations d'ordre	37 000,26
041 opérations patrimoniales	500,00
<b>Total recettes d'investissement 2013</b>	<b>196 764,00</b>

<b>DEPENSES D INVESTISSEMENT</b>	<b>Propositions 2013</b>
001 Déficit antérieur	29 638,14
020 dépenses imprévues	20 000,00
16 emprunts en euros	59 000,00
20 immobilisations incorporelles	13000,00
23 immobilisations en cours	62 625,86
040 opérations d'ordre	12 000,00
041 opérations patrimoniales	500,00
<b>Total dépenses d'investissement 2013</b>	<b>196 764,00</b>

**Après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif de l'assainissement pour l'exercice 2013 tel qu'il est présenté ci-dessus.**

## 2.2 Budget Principal : adoption du Budget Primitif 2013

Madame GUERIN présente au Conseil Municipal, le Budget Principal de la commune pour l'exercice 2013 qui se décompose comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	1 537 800,00 €	1 319 630,00 € (2012)
Dépenses	1 537 800,00 €	1 319 630,00 € (2012)

<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>Propositions 2013</b>
002 excédent antérieur reporté	26 949,04
13 atténuations de charges	61 700,00
70 produits de services	60 350,00
73 impôts et taxes	580 468,00
74 dotations et participations	518 410,00
75 revenus des immeubles	32 103,96
77 produits exceptionnels	217 819,00
042 opérations d'ordre	40 000,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES 2013</b>	<b>1 537 800,00</b>

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>Propositions 2013</b>
011 charges à caractère général	281 200,00
012 charges de personnel	446 000,00
65 charges de gestion courante	139 822,00
66 charges financières	81 100,00
67 charges exceptionnelles	2 000,00
042 opérations d'ordre	29 374,27
023 virement section investissement	558 303,73
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES 2013</b>	<b>1 537 800,00</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	1 128 000,00 €	1 356 000,00 € (2012)
Dépenses	1 128 000,00 €	1 356 000,00 € (2012)

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Propositions 2013</b>
<b>10 dotations, fonds divers, réserves</b>	<b>397 466,66</b>
10222 FCTVA	30 690,27
10223 TLE	17 852,00
1068 affectation N-1	348 924,39
<b>021 excédent de fonctionnement</b>	<b>558 303,73</b>
<b>024 produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>11 500,00</b>
<b>13 subventions d'investissement versées</b>	<b>58 003,00</b>
1321 réserve parlementaire	10 000,00
1322 Conseil régional	16 612,00

1323 Département	25 661,00
1342 amendes de police	5 730,00
<b>16 emprunts et dettes assimilées</b>	<b>1 470,00</b>
165 cautions	1 470,00
<b>040 opérations d'ordre</b>	<b>29 374,27</b>
<b>Restes à réaliser</b>	<b>71 882,34</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES 2013</b>	<b>1 128 000,00</b>

DEPENSES D INVESTISSEMENT	Propositions 2013
CHAPITRE – LIBELLE	PROPOSITIONS
<b>16 emprunts et dettes</b>	<b>185 800,00</b>
1641 emprunts en euros	185 000,00
165 caution	800,00
<b>20 immobilisations incorporelles</b>	<b>6 000,00</b>
2031 frais d'études	2 500,00
2033 frais d'insertion	2 000,00
205 concessions	1 500,00
<b>204 subventions équipe. versées (SYDEV- TELECOM-PVR)</b>	<b>25 000,00</b>
<b>21 immobilisations corporelles</b>	<b>45 358,27</b>
<b>23 immobilisations en cours</b>	<b>399 950,00</b>
2313 constructions	102 000,00
2315 Matériel, installation, outillage	297 950,00
<b>040 opérations d'ordre</b>	<b>40 000,00</b>
<b>020 dépenses imprévues</b>	<b>5 085,00</b>
<b>001 solde d'exécution de la section d'investissement</b>	<b>354 381,98</b>
<b>Restes à réaliser</b>	<b>66 424,75</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES 2013</b>	<b>1 128 000,00</b>

**Après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal**

**Adopte le Budget Primitif de la commune** pour l'exercice 2013 tel qu'il est présenté ci-dessus.

**2.3 SYDEV : rue du Bourbia**

M. MANTEAU rappelle que dans le cadre de l'extension de l'éclairage public rue du Bourbia, le SYDEV a été sollicité pour nous présenter une estimation des travaux.

Le montant des travaux se décomposent comme suit :

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base participation	Taux participation	Montant de la participation
Eclairage	7 366.00	8 809.73	7 366.00	70 %	5 156.20
<b>TOTAL PARTICIPATION COMMUNE</b>					<b>5 156.20</b>

**Après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal**

**Donne un avis favorable** sur la participation de la commune pour les travaux du SYDEV – rue du Bourbia pour un montant de 5 126.20 €

**Et autorise Monsieur le Maire** à signer la convention avec le SYDEV.

## **2.4 Attributions d'un mandat spécial**

La notion de mandat spécial doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limité dans sa durée, et il doit entraîner des déplacements inhabituels et indispensables.

Il en ressort qu'il doit s'agir uniquement de missions accomplies dans l'intérêt des affaires communales.

La notion de mandat spécial s'appliquera uniquement aux missions accomplies dans l'intérêt de la commune par des membres du conseil Municipal et avec l'autorisation expresse du Maire. A cet effet, celui-ci devra signer un ordre de mission établi préalablement au départ de l' élu ou des élus concernés prévoyant le motif du déplacement, les dates de départ et de retour ainsi que les moyens de déplacement utilisés.

Dans le cadre de la succession de Mme VASSEUR à Aulnay Sous Bois, la mission est la suivante :

- faire une estimation du bien immobilier et mobilier,
- déménager les biens
- vider l'appartement et le nettoyer pour le laisser libre à la vente,

Afin d'effectuer cette mission, il est nécessaire d'accorder un mandat spécial à des membres du conseil municipal.

*La délibération accordant un mandat spécial et fixant les conditions de remboursement pourra être prise postérieurement à l'exécution de la mission.*

### **Après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal**

**Accorde un mandat spécial** dans le cadre de la succession Mme Vasseur à Aulnay sous Bois aux élus suivants :

- M. Bertrand RIOT, Maire
- Mme Nadine GUERIN, adjointe au Maire chargée des finances
- M. Claude RENARD, adjoint au maire chargé de la communication
- M. Philippe MANTEAU, adjoint au maire chargé de l'urbanisme
- Mme Elisabeth RAVELEAU, adjointe au maire chargée des affaires sociales et scolaires

Un ordre de mission sera établi et signé préalablement par le maire au départ de l' élu ou des élus concernés prévoyant le motif du déplacement, les dates de départ et de retour ainsi que les moyens de déplacement utilisés.

## **2.5 Frais liés à l'exécution d'un mandat spécial**

L'article L 2123-18 du CGCT dispose que « les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux ». Il s'agit là d'un véritable droit au remboursement des frais exposés qui leur est conféré.

### **Après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal**

**Accepte le remboursement des frais d'exécution et de déplacement** lors du mandat spécial dans le cadre de la succession de Mme VASSEUR à Aulnay Sous Bois, à partir du 1<sup>er</sup> février 2013

**Décide** que la base du remboursement des frais d'exécution et de déplacement d'un mandat spécial est définie comme suit :

- frais de péage et de stationnement : remboursement sur présentation des tickets ou factures,
- les frais de séjours ou frais de missions : remboursement sur présentation d'un état de frais accompagné des factures acquittées
- frais de transport dans l'accomplissement de leurs missions spéciales : remboursement sur la base des taux des indemnités kilométriques prévus par le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2013 chapitre 65.

## **2.6 Vente du tracto pelle**

Lors d'un conseil municipal, il a été décidé de mettre en vente le tracto-pelle. Une annonce a été déposée sur le site du Centre de Gestion de la Vendée. La commune a reçu deux propositions d'achat : d'un particulier et d'une mairie.

Après avoir étudié les offres d'achat, le bureau municipal propose de le vendre à la Mairie de Froidfond pour la somme de 11 500 € TTC.

**Après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal**

**Décide** de vendre le tracto pelle à la Commune de Froidfond pour la somme de 11 500 € TTC.

▼ **3- RESSOURCES HUMAINES**

**3.1 Prolongation Contrats CUI CAE**

Le contrat CUI CAE de Mme CHEVALIERE est prolongé de 12 mois (du 13/02/13 au 12/2/14)

Le contrat CUI CAE de Mme BEAUMARD est prolongé de 6 mois (du 7/04/13 au 6/10/13)

Le contrat CUI CAE de Mme FONTAINE est prolongé de 6 mois (du 13/04/13 au 12/10/13)

Mme RAVELEAU précise que ces contrats sont pris en charge par l'état à hauteur de 70% pour 2 et 80 % pour l'autre.

▼ **4 – QUESTIONS DIVERSES**

4.1 Consultation pour la révision du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du Bassin Loire Bretagne (SDAGE) pour information

4.2 Rétrocession de la Pompe de relevage concernant l'assainissement du lotissement rue du Clouzy.

4.3 Etat dégradé du chemin du bord de Sèvre

4.4 Date du prochain conseil municipal le 14 mai 2013

4.5 Présentation du livre de M. Yannis SUIRE le 17 avril 2013 à 19 h


4.6 Exposition sur le marais du 15 au 20 avril 2013 espace culturel

*Fait et délibéré les, jours, mois et an que dessus.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et cinq minutes.*

*Vu pour être affiché le 11 avril 2013, conformément à l'article L.2221-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Fait à VIX,  
Le 11 avril 2013  
Le Maire

  
Bertrand RIOT

